



Municipalité
de
Sainte-Jeanne-d'Arc

COPIE D'UN AVIS DE MOTION

Le jeudi 18 novembre 2024 à 19h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance extraordinaire du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Claude Kenty, Michel Chiasson, Berthold Allard et Rogatien Boulianne. Monsieur Pierre Boudreault était absent.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

24.12.174 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 258-2024 – ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LES TARIFS D'AUTRES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault,
et résolu unanimement:

QUE le projet de règlement portant le numéro **252-2023** établissant le taux de taxation, les tarifs de compensation et les tarifs d'autres services municipaux pour l'année financière 2025. Et donne AVIS DE MOTION que ledit règlement soit présenté à une prochaine séance.

COPIE CONFORME

Donnée à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 7 janvier 2025.

Sébastien Desrosiers

Directeur général, greffier-trésorier